

BARÈME DES HONORAIRES

VENTE

Villas et appartements : 6 % TTC du prix de vente maximum

avec un minimum de 8000€ (Huit Mille Euros)

Terrains et commerces : 10 % TTC du prix de vente maximum

avec un minimum de 10000€ (Dix Mille Euros)

ESTIMATION :

Offerte si le projet de vente est immédiat,

Sinon :

Appartement avec rapport d'estimation complet 200€ TTC

Maison avec rapport d'estimation complet 300€ TTC

Dans le cas d'une vente différée, la somme sera déduite de nos honoraires.

Forsman And Hey

38 chemin de la Pouiraque, 06130 Grasse

SARL au capital de 8000€, SIREN 528 115 900 RCS de Grasse

N° TVA Intracommunautaire FR55528115900, Carte professionnelle 0605 2018 000 024 221

Garantie Financière auprès de Galian Assurance sous le n° 120776D à concurrence de 120 000€
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MMA Entreprise sous le n° 120137405